



<b>Commune membre</b>	Saint-Romain-de-Jalionas
<b>Autre partenaire</b>	Sou des écoles de Saint Romain de Jalionas 52 rue du stade 38 460 Saint-Romain-de-Jalionas
<b>Objet du partenariat</b>	Organisation des cycles natation scolaire 2024 2025 Piscine Intercommunale des Balcons du Dauphiné
<b>Durée</b>	Période 2 (du 4 novembre au 6 décembre 2024) Période 3 (du 13 janvier au 14 février 2025) Pour ces périodes, 2 séances par semaine sur 5 semaines
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	Définition des conditions dans lesquelles sont organisées et financées les séances de natation scolaire
<b>Obligations des parties</b>	<u>Pour le compte de la communauté de communes :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Mise à disposition de la piscine des Balcons du Dauphiné,</li><li>➤ Financement et organisation des transports pour les classes de cycle 2</li></ul> <u>Pour le compte de la commune :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Financement partagé des séances de natation cycle 2 avec le sou des écoles</li></ul> <u>Pour le compte du sou des écoles :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Financement partagé des séances de natation cycle 2 avec la commune</li></ul>
<b>Modalités financières</b>	Se reporter à l'annexe : coût prévisionnel 2024/2025
<b>Assurances</b>	/
<b>Éléments spécifiques au partenariat</b>	Conformément à la délibération n°102/2024 du conseil communautaire, les séances de natation annulées pour des raisons non imputables à l'école seront déduites du forfait à hauteur de 56€ par séance. Inversement, les séances annulées du fait de l'école seront dues. Par conséquent, à partir du moment où les directives nationales autorisent l'ouverture des piscines aux scolaires, toute séance annulée par l'école sera due.

Fait en double exemplaire  
A Arandon-Passins, le 4 septembre 2024

La vice-présidente  
Annie Pourtier

Le maire de la commune  
Jérôme Grausi

Le président du sou des  
écoles

BALCONS DU DAUPHINE  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Cycles 2 -Piscine Balcons du Dauphiné						
nom de l'école	Classes	Enseignants	Période	Coût du Transport	Coût des séances de natation prévisionnel*	Coût des séances de natation *
Victor Hugo	CE1/CE2	Mme Feignat	2	- €	560,00 €	- €
	CP/CE1	Mme Rignanese	2	- €	560,00 €	- €
	GS/CP	Mme Reynaud	3	- €	560,00 €	- €
	CP	Mme Chêne	3	- €	560,00 €	- €

Facturation			
montant total	remboursement du transport article 70875	coût des séances prévisionnel article 70632	coût des séances réalisées
total période 1	- €	- €	janvier 2025
total période 2	- €	1 120,00 €	janvier 2025
total période 3	- €	1 120,00 €	mai 2025
<b>total</b>	<b>- €</b>	<b>2 240,00 €</b>	

Cycle 2	Financement des séances de natation	Mairie	Sou des écoles
		X	X

\* coût des séances proposé par la piscine d'accueil

Signature et tampon mairie



Signature et tampon Sou des écoles

*Signature*